
Grande pauvreté et réussite scolaire

Le choix de la solidarité pour
la réussite de tous

SYNTHESE

Jean Paul Delahaye
Inspecteur général de l'éducation nationale
Groupe établissements et vie scolaire

Mai 2015

Rapport à Madame la ministre de l'Éducation
Nationale, de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche



igen
Inspection générale
de l'Éducation nationale

L'objet de la mission

L'objet de la mission « Grande pauvreté et réussite scolaire » est à la fois d'aider à prendre toute la mesure du problème et de permettre aux différents acteurs et partenaires du système éducatif de rester concentrés sur la finalité même de la refondation de l'école : la réussite de tous les élèves et donc la réduction des écarts de réussite entre les élèves de notre pays, écarts trop liés aux origines sociales.

Structure du rapport

La première partie du rapport décrit l'aggravation de la détresse sociale au sein de l'école, et montre les difficultés que l'école et ses partenaires rencontrent pour répondre aux besoins des élèves qui vivent dans des familles en situation de grande pauvreté.

La deuxième partie identifie quatre leviers pour faire réussir tous les élèves et combattre ainsi les inégalités au sein du système éducatif :

- Une concentration indispensable des efforts et des moyens pour mieux venir en aide aux enfants des familles pauvres, condition nécessaire pour une égalité des droits.
- Une politique globale pour une école plus inclusive qui s'organise pour privilégier le « scolariser ensemble » au cours de la scolarité obligatoire et permettre à tous les élèves de réussir.
- Une politique de formation et de gestion de ressources humaines pour réduire les inégalités.
- Une alliance éducative entre l'école, les parents, les collectivités territoriales, les associations.

1. L'ÉCOLE FACE AUX SITUATIONS DE GRANDE PAUVRETÉ DES ÉLÈVES

1.1. La pauvreté en France

1.1.1. La pauvreté augmente et change de visage

1.1.2. La pauvreté des enfants en France

1.1.3. Une réalité aggravée par la crise mais peu connue

1.1.4. Les zones de pauvreté, lieux d'accueil et de vie des pauvres

1.1.5. La pauvreté silencieuse ou discrète : ces enfants ou adolescents pauvres que l'on ne voit pas toujours

1.1.6. L'école : lieu de la lutte contre les idées reçues sur la pauvreté

1.2. Les signes et les effets de la grande pauvreté dans les écoles et les établissements

1.2.1. L'école est devenue le lieu du lien social

1.2.2. L'école confrontée à l'aggravation de la détresse sociale : des enfants et adolescents moins disponibles pour les apprentissages

1.2.2.a) La précarité des conditions de logement

1.2.2.b) Les fragilités multiples des enfants de pauvres

1.2.3. Des inégalités aux conséquences lourdes

1.2.3.a) Une inégalité entre enfants pour l'ouverture au monde

1.2.3.b) Une inégalité entre enfants pour répondre aux exigences scolaires

1.2.3.c) Une inégalité face au décrochage et à ses conséquences

1.2.4. Une difficulté supplémentaire dans la situation de grande pauvreté : la concentration géographique des enfants issus de l'immigration

1.3. Les réponses insuffisantes de l'institution scolaire et de ses partenaires face à la grande pauvreté de certains élèves

1.3.1. La restauration scolaire : un révélateur et un problème

1.3.2. La gratuité en question pour les fournitures scolaires et les sorties scolaires

1.3.2.a) Les difficultés grandissantes pour organiser les sorties scolaires

1.3.2.b) Les listes de fournitures scolaires : des exigences pas toujours raisonnables

1.3.2.c) Des dérives constatées dans l'utilisation de la coopérative scolaire

1.3.3. Une santé scolaire et un service social en faveur des élèves particulièrement sollicités

- 1.3.3.a) L'école face à la dégradation de la situation sanitaire des enfants de familles pauvres*
- 1.3.3.b) Un accès aux soins parfois difficile*
- 1.3.3.c) Un manque d'infirmiers et de médecins de l'éducation nationale*
- 1.3.3.d) Un service social en faveur des élèves sous la pression de la dégradation sociale*
- 1.3.3.e) Améliorer les conditions de travail des personnels médicaux et sociaux pour un meilleur suivi des familles*

1.3.4. Les crédits consacrés à l'aide sociale ne sont pas à la hauteur des besoins

- 1.3.4.a) La réponse insuffisante des bourses de collège*
- 1.3.4.b) L'incompréhensible effondrement des crédits destinés aux fonds sociaux*

1.3.5. L'effort essentiel mais inégal des collectivités territoriales

2. QUATRE LEVIERS POUR UNE POLITIQUE GLOBALE AU SERVICE D'UN OBJECTIF UNIQUE : LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

2.1. Une concentration des efforts et des moyens

2.1.1. Pour une allocation des moyens encore plus équitable

- 2.1.1.a) Des efforts importants ont déjà été accomplis pour une allocation plus juste des moyens*
- 2.1.1.b) Le nouveau système d'allocation des moyens et les progrès attendus pour davantage de prise en compte des difficultés sociales*
- 2.1.1.c) Les marges de manœuvre budgétaires à explorer pour engager un effort supplémentaire de solidarité pour la réussite de tous les élèves*

2.1.2. Maintenir la priorité à l'école primaire

- 2.1.2.a) L'extension nécessaire de la scolarisation précoce en maternelle dans les zones urbaines et rurales en grande difficulté*
- 2.1.2.b) Plus de maîtres que de classes : un dispositif à piloter et à étendre pour améliorer l'efficacité de l'école primaire*
- 2.1.2.c) Conforter les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le cadre de leurs missions renouvelées*

2.1.3. Mieux accompagner les élèves socialement défavorisés dans leur travail personnel

- 2.1.3.a) La prise en charge des élèves dans le temps de présence à l'école*
- 2.1.3.b) La prise en charge des élèves hors temps scolaire : l'accompagnement éducatif, un dispositif à développer*

2.1.4. Porter une attention soutenue à la scolarisation et à la scolarité des élèves allophones arrivant et des élèves issus de la communauté des Gens du Voyage¹⁸⁴

2.2. Une politique globale pour une école inclusive

2.2.1. Une école qui s'organise pour privilégier des approches communes au cours de la scolarité obligatoire

2.2.1.a) Ouvrir des chemins pour donner à tous les élèves une culture commune¹⁸⁹

2.2.1.b) Bienveillance et exigence, de quoi s'agit-il pour les enfants des familles pauvres ?

2.2.2. La mixité sociale et scolaire pour lutter contre les inégalités sociales

2.2.2.a) La ségrégation sociale, un obstacle majeur pour la réussite de tous

2.2.2.b) Les assouplissements successifs de la carte scolaire : une fausse solution

2.2.2.c) Des pistes pour réaliser et faire vivre l'hétérogénéité de la population scolaire

2.2.3. Les principes d'organisation et de fonctionnement pédagogiques qui semblent les plus efficaces pour une école inclusive

2.2.3.a) Une organisation de la scolarité en cycles et une attention portée aux transitions entre les niveaux d'enseignement

2.2.3.b) Une pédagogie explicite

2.2.3.c) La coopération au service des apprentissages

2.2.3.d) Une pédagogie attentive à la compréhension

2.2.3.e) Une évaluation qui encourage et qui donne des repères communs

2.2.3.f) Une utilisation pertinente des nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire

2.2.3.g) Une utilisation de l'outil numérique au service de la réduction des inégalités

2.2.3.h) La mise en œuvre d'une éducation artistique, culturelle et scientifique, un levier pour la réduction des inégalités

2.2.3.i) Un climat scolaire apaisé pour la réussite de tous

2.2.3.j) Des décisions d'orientation indépendantes des origines sociales

2.2.3.k) La prise en compte par l'école des facteurs de risques de décrochage

2.2.3.l) Une organisation du système éducatif qui favorise la prise d'initiatives des équipes pédagogiques

2.2.3.m) Le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire, un référentiel pour la réussite de tous les élèves

2.3. Une politique de formation et de gestion des ressources humaines pour réduire les inégalités

2.3.1. Des mesures exceptionnelles pour prendre en compte des conditions de travail particulièrement difficiles

2.3.1.a) L'affectation et le maintien d'enseignants expérimentés dans les zones les plus difficiles

2.3.1.b) Une priorité absolue pour le remplacement des personnels absents

2.3.1.c) La mobilisation des corps d'inspection et des personnels de direction

2.3.2. L'indispensable progrès attendu dans la formation professionnelle des personnels

2.3.2.a) *Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) pour former à la réussite de tous les élèves*

2.3.2.b) *Les concours, leviers déterminants pour orienter la formation des futurs enseignants*

2.3.2.c) *Satisfaire les besoins en formation continue : une demande pressante de la part des personnels*

2.4. Une alliance éducative entre l'école et ses partenaires

2.4.1. L'école et les parents pauvres

2.4.1.a) *Pauvreté de biens et pauvreté de liens*²⁹¹

2.4.1.b) *Des rapports difficiles entre les parents et l'institution scolaire...*

2.4.1.c) *...Mais aussi des avancées qui montrent la voie pour une « réelle démarche de coéducation »*³⁰⁷

Huit mesures mises en place dans certains pays de l'OCDE permettant d'améliorer les performances des établissements difficiles

1. Trouver des alternatives au redoublement
2. Encadrer les choix d'établissement de façon à prévenir la ségrégation et l'aggravation des inégalités
3. Adapter les stratégies de financement aux besoins des élèves et des établissements scolaires
4. Renforcer et soutenir la direction des établissements les plus en difficulté
5. Promouvoir un climat et un environnement scolaires propices à l'apprentissage
6. Attirer, soutenir et retenir des enseignants compétents
7. Mettre en place des stratégies d'apprentissage efficaces
8. Nouer des liens avec les parents

2.4.2. Réussite scolaire et réussite éducative

2.4.2.a) *État et collectivités territoriales : la relance de l'internat pour la réussite de tous les élèves*

2.4.2.b) *État, collectivités territoriales et associations : l'accompagnement à la scolarité pour la réussite de tous*

2.4.2.c) *L'intérêt reconnu du Programme de réussite éducative (PRE)*

2.4.2.d) *Partenariat et Réussite éducative*

CONCLUSION 162

LISTE DES ANNEXES

INTRODUCTION

« L'école aujourd'hui n'est pas l'école de la réussite pour tous, il y a sûrement des chemins que l'on n'a pas empruntés »¹.

En France, 1,2 million d'enfants², soit un enfant sur dix, sont des enfants de familles pauvres. Conséquence de la détérioration de la situation économique, l'augmentation de la pauvreté des enfants est un fait marquant de la période récente.

La France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. L'école a une part importante de responsabilité dans ce constat, mais l'échec scolaire de trop nombreux enfants issus de familles pauvres, et la relégation qui en résulte, sont aussi les révélateurs des problèmes de l'ensemble d'une société, la nôtre, confrontée au creusement des inégalités. Comment faire réussir tous les élèves dans un pays où sont concentrées dans certaines parties du territoire, urbaines mais aussi rurales, les populations les plus fragiles ? Les écarts de réussite scolaire associés aux origines sociales mettent en danger à la fois l'école publique française et notre République car, depuis l'origine, le destin de l'école publique et celui de la République sont liés. À ce niveau atteint par les inégalités, il devient absurde et cynique de parler d'égalité des chances, c'est à l'égalité des droits qu'il faut travailler.

La définition de la « grande pauvreté » établie par le Conseil économique et social dans un avis rendu en 1987 reste pleinement valide : *« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible »³.*

Associer la grande pauvreté et la « réussite scolaire », signifie avoir une obligation de résultats, et se donner les moyens nécessaires, pour que tous les jeunes quelle que soit leur origine sociale accèdent, à l'issue de la scolarité obligatoire, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Tant que ce socle commun n'est pas acquis par tous, il est vain d'espérer fonder ensuite des parcours de formation professionnelle, technologique ou générale d'égalité dignité.

Les évaluations internationales, notamment PISA, soulignent que *« la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance »* est bien plus marquée en France *« que dans la plupart des autres pays de l'OCDE »*.

Le système d'éducation français *« est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006 (43 points en 2003 contre 55 en 2006 et 57 points en 2012).*

En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003 ».

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

S'ajoute à ce constat que « *les élèves issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté. La proportion d'élèves issus de l'immigration se situant sous le niveau 2 en mathématiques lors du cycle PISA 2012 atteint 43 % en France*

Enfin, en France, « *les élèves issus d'un milieu socio--- économique défavorisé n'obtiennent pas seulement des résultats nettement inférieurs, ils sont aussi moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE* »⁵.

C'est pourquoi, si la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 fixe l'objectif de réduction des écarts de réussite liés aux origines sociales, elle le fait en demandant au système éducatif d'évoluer dans son organisation et dans ses pratiques pédagogiques.

La mission « Grande pauvreté et réussite scolaire » offre donc l'opportunité de rappeler pourquoi il y a nécessité de refonder l'école et pour qui.

Savoir *pourquoi* refonder, assurer la réussite de tous, c'est aussi déterminer *pour qui* refonder. Si refonder l'école, c'est corriger les inégalités au sein du système éducatif, alors refonder l'école, c'est faire réussir les plus pauvres. La refondation concerne bien sûr tous les élèves et il n'est pas question de réduire les écarts en baissant le niveau des meilleurs. Refonder l'école, ce n'est pas niveler par le bas, c'est élever le niveau de tous en centrant l'attention du système éducatif en priorité en direction des plus fragiles, ceux dont les destins scolaires sont liés à leur origine sociale. Et tout le monde y gagnera, y compris les élites, dont la base sociale est trop étroite et dont les résultats ont tendance à stagner, voire à régresser⁶.

En 1992, le recteur Philippe Joutard écrivait un rapport au ministre qui s'intitulait, déjà, « Grande pauvreté et réussite scolaire, changer de regard »⁷. Le problème était donc visible il y a plus de vingt ans. Il s'est aggravé.

Si le système éducatif a considérablement évolué depuis quelques décennies, les écarts de réussite et de parcours entre les milieux sociaux n'en demeurent pas moins : « *Les sortants sans diplôme proviennent plus fréquemment de milieu social défavorisé : 34% ont un père ouvrier, 31% un père employé et moins de 10% un père cadre supérieur ou exerçant une profession libérale* »⁹.

Massification ne signifie donc pas démocratisation. Comme le rappelle Stéphane Bonnéry, « *Démocratisation et inégalités ne s'excluent pas. Elles vont de pair. Depuis 150 ans, chaque fois que l'école ou un degré supérieur du système s'est ouvert à une plus large population, les mécanismes de sélection se sont déplacés. Ce n'est pas démocratisation ou inégalités, mais les deux en même temps* »¹⁰.

Dans la logique de la Refondation de l'école, toute politique éducative doit donc s'assurer qu'elle aura un effet positif sur la démocratisation de la réussite scolaire en vérifiant à tous les niveaux du système que chaque mesure prise améliore la situation des élèves en difficulté, massivement issus des milieux populaires.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La loi du 8 juillet 2013 fixe, dans son rapport annexe, les objectifs à atteindre :

« Les objectifs fixés par la nation à son école : une école à la fois juste pour tous et exigeante pour chacun. La refondation de l'école doit en priorité permettre une élévation générale du niveau de tous les élèves. Les objectifs sont d'abord de nature pédagogique :

[...] — réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire [...]

— diviser par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification et amener tous les élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire [...]».

Tableau des préconisations

NB : Le premier chiffre indique le numéro de la préconisation et le dernier chiffre entre parenthèses le numéro de la page du rapport. Quand un chiffre est grisé, il signale une préconisation commune, dans son esprit, à une préconisation figurant dans l'avis du CÉSE : « Une école de la réussite pour tous ».

	À court terme	À moyen terme
La connaissance de la grande pauvreté	<p>1. Confier à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) l'élaboration d'un Tableau de bord spécifique à la pauvreté des enfants et des adolescents (22).</p> <p>3. Construire un outil de suivi pédagogique pour les enfants qui sont amenés à changer fréquemment de lieu d'hébergement pour que le lien scolaire ne se brise pas et que les processus de déscolarisation qui peuvent en résulter soient mieux appréhendés (32).</p> <p>48. Intégrer, dans le cursus de formation des personnels d'enseignement et d'éducation, entre la L2 et le M2, un temps d'activité associative en zone urbaine ou en zone rurale permettant une connaissance concrète des lieux et des conditions de vie des enfants des milieux populaires. Par exemple, encadrement d'activités extra-scolaires, aide aux devoirs en liaison avec l'AFEV, appui aux actions d'un DRE, actions d'aide à la parentalité, actions de lutte contre l'illettrisme... Ce temps d'activité associative est validé dans le cursus de formation (132).</p> <p>49. S'assurer que tous les futurs enseignants ont bien reçu une formation sur les conditions et les attendus de l'enseignement en éducation prioritaire tels qu'ils sont proposés à la fois dans le référentiel de l'éducation prioritaire et dans celui des métiers du professorat et de l'éducation (133).</p> <p>55. Organiser, pour les personnels nouvellement affectés dans une école ou un établissement, un temps de formation ayant pour objectif une première connaissance de l'environnement de l'école : rencontre avec les acteurs de la commune ou du quartier : élus, autres services de l'Etat, services sociaux, monde associatif, avec la participation effective des parents d'élèves de la commune ou du quartier (136).</p> <p>56. Organiser des formations communes entre les personnels de l'éducation nationale et les acteurs et animateurs du territoire de l'école afin de faciliter la connaissance mutuelle et de mieux travailler en complémentarité pour la réussite de tous les élèves (136).</p>	<p>2. Promouvoir dans les académies une campagne <i>tous concernés par la pauvreté, tous mobilisés contre ses effets à l'école</i> (27).</p>
<p>Les réponses insuffisantes aux difficultés sociales et de santé</p> <p>Les difficultés sociales</p>	<p>5. Faire en sorte que la restauration scolaire devienne un droit sans aucune condition restrictive (42).</p> <p>7. Mobiliser les corps d'inspection, les directeurs d'école et les chefs d'établissement pour qu'ils tiennent leur rôle de garants du respect des recommandations des textes officiels concernant les fournitures scolaires (46).</p> <p>8. S'informer de la situation de la famille avant une punition pour défaut de matériel (46).</p> <p>9. En lien avec l'Office central de la coopération à l'école (OCCE), rappeler les fondements éducatifs de la coopération à l'école et les règles de fonctionnement pédagogique d'une coopérative scolaire dans le premier degré et adopter la même démarche pour le foyer socio-éducatif dans le second degré (47).</p> <p>15. Augmenter le nombre de postes d'assistants sociaux pour permettre un suivi continu des élèves dans les écoles et les collèges des zones urbaines et rurales défavorisées (53).</p> <p>16. Réserver les crédits nécessaires pour que les personnels sociaux et de santé puissent disposer de moyens suffisants pour les besoins</p>	<p>18. Revaloriser le montant des bourses de collège (55).</p> <p>20. Engager un travail de simplification du dossier de demande de bourse et de révision des bases pour le calcul des droits (58).</p> <p>21. Augmenter et sanctuariser les fonds sociaux des EPLE à leur niveau de 2001 (70 millions d'euros) pour réduire l'impact des difficultés rencontrées par les enfants des familles pauvres et faciliter ainsi leur vie quotidienne à l'école (62).</p> <p>25. Faire un état des lieux chaque année en Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) et/ou en Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) des actions des collectivités territoriales (commune, départements, régions)</p>

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

	de leurs missions (53).	qui interviennent en appui de l'action
	<p>19. Procéder à un état des lieux des distorsions entre le taux de CSP défavorisées et le taux de boursiers dans les collèges et les lycées dans chaque académie, de manière à réduire le nombre des non recours. Faire de ce sujet un point d'observation lors des visites d'inspecteurs dans les établissements et, dans les établissements les plus concernés, en faire un axe de la lettre de mission du chef d'établissement et du dialogue de gestion avec les autorités académiques (58).</p> <p>22. Intégrer au rapport annuel du chef d'établissement au conseil d'administration de l'EPL et dans le dialogue de gestion avec les autorités académiques, une partie consacrée à la politique sociale de l'établissement qui comprendrait notamment un point de situation sur les boursiers, un bilan annuel de l'utilisation des fonds sociaux, un point sur la contribution de la collectivité territoriale à la politique sociale de l'établissement (62).</p> <p>23. Intégrer un volet social dans le contrat d'objectifs des établissements (62).</p> <p>24. Intégrer dans les lettres de mission des corps d'inspection et des personnels de direction la nécessité de connaître les situations de grandes difficultés socio-économiques des élèves (62).</p>	<p>de l'Etat, pour favoriser l'égalité entre tous les élèves : fournitures scolaires, transports, restauration, actions éducatives et culturelles, temps périscolaire (65).</p>
Les difficultés de santé	<p>12. Prendre toutes les mesures nécessaires pour revaloriser le métier de médecin de l'éducation nationale et le rendre ainsi plus attractif (51).</p> <p>14. Augmenter le nombre de postes d'infirmiers et de médecins de l'éducation nationale pour permettre un suivi continu des élèves dans les écoles et les collèges des zones urbaines et rurales défavorisées (52).</p>	<p>10. Mettre à l'étude, en liaison avec le Conseil National de l'Ordre des médecins et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la possibilité d'autoriser les médecins de l'éducation nationale à prescrire des bilans d'évaluation auprès de spécialistes, sans passage obligé par le médecin de famille (50).</p> <p>11. Mettre en place des conventions Agence Régionale de Santé--Rectorats--Collectivités territoriales pour trouver des réponses locales et concrètes aux problèmes d'accessibilité géographique aux soins, en zone rurale comme en zone urbaine (50).</p> <p>13. Promouvoir la spécificité de la médecine scolaire à travers l'accueil plus systématique d'internes en médecine et favoriser ainsi la reconnaissance de la fonction (51).</p> <p>17. Poursuivre le développement, en collaboration avec les collectivités territoriales, de l'implantation de centres médico-scolaires dans les territoires à besoins spécifiques, afin de faciliter la mise en réseau et l'organisation des réponses aux besoins identifiés (54).</p>
Concentrer les efforts et les moyens	<p>30. Confirmer aux responsables académiques et aux partenaires de l'école, l'objectif de porter à 30 % d'une classe d'âge en 2017 les effectifs des enfants de moins de 3 ans scolarisés, dans les zones urbaines et rurales défavorisées (77).</p> <p>31. Conformément aux décisions arrêtées lors de la réunion interministérielle du 6 mars 2015, scolariser 50% des enfants de moins de 3 ans dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en 2017 (77).</p>	<p>27. Prévoir de réaffecter une partie des économies réalisées par la suppression progressive du redoublement au financement pérenne d'actions pédagogiques d'accompagnement des élèves les plus en difficulté dans les écoles, les collèges et les lycées (75).</p> <p>28. Prévoir de rééquilibrer les</p>

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

	<p>32. Veiller à rétablir tous les postes d'inspecteur de l'éducation nationale chargés de mission « maternelle » et à conforter les inspecteurs concernés dans leur mission, notamment pour accentuer la collaboration avec les partenaires locaux et avec les familles (78).</p> <p>33. Poursuivre de façon volontariste et pilotée l'implantation du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les zones difficiles, urbaines et rurales (80).</p> <p>34. Après un travail effectué dans chaque académie pour s'assurer que les postes sont bien implantés là où sont les besoins, poursuivre le mouvement de création de postes de RASED, en priorité en éducation prioritaire et dans les territoires ruraux isolés. Prévoir les départs en formation nécessaires des personnels candidats aux fonctions d'enseignants spécialisés (81).</p>	<p>dotations budgétaires au sein du système éducatif de manière à concentrer les moyens disponibles en direction de l'école primaire, et à mieux doter les collèges et les lycées qui accueillent une part importante d'élèves ayant besoin d'une attention particulière (75).</p> <p>29. En réponse à un projet pédagogique garantissant une utilisation efficace des moyens attribués, diminuer progressivement et contractuellement les effectifs des classes des écoles primaires et des collèges en REP+ (76).</p>
<p>Promouvoir une école plus inclusive</p>		
<p>Mixité sociale et scolaire</p> <p>Des pistes pour réaliser et faire vivre l'hétérogénéité de la population scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'affinement de la procédure d'affectation, une avancée vers davantage de mixité sociale (96) - Un travail conjoint État--Collectivités territoriales sur la sectorisation (97) - L'amélioration du climat scolaire, généralement un préalable indispensable (98) - Une offre de formation de qualité quel que soit l'établissement (99) - Une attribution des moyens prenant en compte l'obligation de mixité sociale, dans le public comme dans le privé (100) - Différencier les dotations aux établissements privés selon des critères sociaux (102) - Elaborer des chartes signées par les établissements privés et les autorités académiques pour favoriser la mixité sociale (102) 	<p>4. Rechercher une meilleure répartition géographique des familles nouvellement arrivées en France pour éviter une trop forte concentration des enfants dans les écoles et les établissements scolaires (38).</p>
<p>Accompagnement du travail personnel des élèves</p>	<p>35. Porter à l'ordre du jour des conseils d'école et des conseils d'administration des établissements scolaires, la question des modalités d'accompagnement de tous les élèves pour le travail personnel qui leur est demandé (81).</p> <p>36. Aucune consigne concernant une recherche ou la réalisation d'un exposé, seul ou en groupe, ne devrait être donnée sans que l'enseignant n'ait vérifié au préalable que ce travail pourra être réalisé en mobilisant la documentation et les outils de recherche disponibles à l'école ou dans l'établissement. Les horaires et les locaux de l'école ou de l'établissement doivent être organisés en conséquence (83).</p> <p>37. Veiller à ce que l'accompagnement éducatif puisse être maintenu dans les internats et dans les collèges hors éducation prioritaire accueillant une part significative d'élèves issus des milieux défavorisés (84).</p>	
	<p>26. Recentrer le dossier d'admission des élèves en section générale et professionnelle adaptée (SEGPA) sur les difficultés scolaires de l'élève et s'interroger sur la nécessité de tests psychométriques. Supprimer de ce dossier l'évaluation sociale (72).</p>	

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

<p>Points d'attention pour la réussite de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation de la scolarité en cycles et une attention portée aux transitions entre les niveaux d'enseignement (104) - Une pédagogie explicite (104) - La coopération au service des apprentissages (106) - Une pédagogie attentive à la compréhension (109) - Une évaluation qui encourage et qui donne des repères communs (110) - Une utilisation pertinente des nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire (112) - Une utilisation de l'outil numérique au service de la réduction des inégalités (113) - La mise en œuvre de l'éducation artistique, culturelle et scientifique, un levier pour la réduction des inégalités (115) - Un climat scolaire apaisé pour la réussite de tous (116) - Des décisions d'orientation indépendantes des origines sociales (116) - La prise en compte par l'école des facteurs de risques de décrochage (121) - Une organisation du système éducatif qui favorise la prise d'initiatives des équipes pédagogiques (123) - Le référentiel pédagogique de l'éducation prioritaire, un référentiel pour la réussite de tous les élèves (123). 	<p>6. Tout élève doit pouvoir bénéficier d'un voyage culturel et/ou linguistique au cours de sa scolarité à l'école primaire et au collège et aucun élève ne doit être empêché d'y participer pour des raisons financières (43).</p>
<p>Former et gérer les ressources humaines</p>	<p>38. Intégrer dans la formation initiale et continue de tous les enseignants et personnels de direction une formation par les CASNAV sur le français de scolarisation, sur la scolarisation des élèves allophones et issus de la communauté des gens du Voyage (87).</p> <p>40. Poursuivre les efforts accomplis pour reconstituer le potentiel de remplacement des personnels et donner la priorité absolue à l'affectation des remplaçants dans les zones difficiles, après une formation (126).</p> <p>41. Inscrire dans tous les programmes de travail académique des corps d'inspection (PTA) la priorité de suivi et d'évaluation des politiques des écoles et des établissements pour la réussite de tous les élèves (126).</p> <p>42. Renforcer la formation continue des personnels de direction pour les aider à mieux accomplir leur mission d'animation de la politique pédagogique de leur établissement et d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives (127).</p> <p>43. Inscrire dans les programmes de formation des cadres le suivi et l'évaluation des politiques pédagogiques et éducatives des écoles et des établissements pour la réussite de tous les élèves (127).</p> <p>44. Prendre en compte la thématique de la grande pauvreté et de l'exclusion scolaire dans les pilotages de bassin (127).</p> <p>46. De manière à garantir un temps suffisant pour préparer les étudiants à une entrée progressive dans leur futur métier dans toutes ses composantes, mettre en place un véritable continuum de formation jusqu'à la deuxième année de titulaire (131).</p> <p>47. Organiser chaque année dans les ÉSPÉ un séminaire rassemblant</p>	<p>39. Mettre rapidement à l'étude des mesures exceptionnelles pour permettre la constitution d'équipes pédagogiques et éducatives pérennes au sein des écoles et des collèges en REP+. Les pistes explorées pourraient être notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> --- Le recrutement par procédure spécifique de personnels sur certains postes à profil ; --- La réduction du service d'enseignement la première année d'affectation en REP+ pour permettre des compléments de formation ; --- L'application au traitement des enseignants qui exercent en REP+ d'un coefficient multiplicateur ; --- La valorisation des années passées en REP+ par des gains d'échelon plus rapides ; --- La possibilité ouverte à des personnels volontaires et expérimentés d'être affectés en REP+ pendant un nombre déterminé d'années en ayant la possibilité de revenir ensuite dans leur école ou établissement d'origine (125) <p>45. Accorder davantage de temps de décharges pour les directeurs d'école</p>

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

	<p>des néo--titulaires et des enseignants plus expérimentés pour favoriser des échanges professionnels(132).</p> <p>51. En prenant appui sur le réseau des chercheurs en éducation et le réseau des ESPÉ, impulser et coordonner des recherches consacrées aux approches pédagogiques les plus efficaces pour assurer la réussite de tous les élèves (134).</p> <p>52. Étudier, avec le réseau des directeurs d'ESPÉ, la possibilité de mettre en place rapidement une plateforme numérique commune de mutualisation des ressources de formation (134).</p> <p>53. Poursuivre le mouvement de professionnalisation des concours de recrutement (135).</p> <p>54. Conforter ou créer, là où cela se justifie, des équipes mobiles pédagogiques (136).</p>	<p>en éducation prioritaire(127).</p>
<p>Une alliance éducative entre l'école et ses partenaires</p>		
<p>Relations familles pauvres et école</p>	<p>50. Avoir pour chaque stagiaire en formation un référent « parent d'élève » dans les écoles et les établissements parmi les parents élus au conseil d'école ou au conseil d'administration (133).</p> <p>57. Développer le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » comme cela est proposé dans la mesure 6.4 de la grande mobilisation pour les valeurs de la République (148).</p> <p>58. Conduire une politique académique d'animation des « espaces parents ». Intégrer aux conventions d'objectifs académiques liant les associations d'éducation populaire et les rectorats, une mission d'animation et/ou de formation des animateurs des espaces parents prise en charge par les associations complémentaires de l'école (151).</p> <p>59. Développer le dispositif « adulte relais » (152).</p> <p>60. Mobiliser des parents volontaires et solidaires pour en faire des alliés et des interprètes des parents de milieu populaire pour constituer des « cordées de la réussite parents» (152).</p> <p>61. Organiser dans toutes les écoles et tous les établissements et pour chaque famille des « rendez--vous de la réussite », à l'entrée au CP, en sixième et au début de la classe de troisième (154).</p> <p>62. Créer une mission « relation familles--écoles » pour coordonner les nombreux dispositifs internes et externes et impulser, coordonner et évaluer les initiatives. Insérer de façon visible cette mission au sein des organigrammes des services académiques (154).</p> <p>63. Organiser dans chaque académie une rencontre annuelle des Fédérations de parents d'élèves et des associations engagées dans l'accompagnement des familles qui connaissent des conditions de vie difficiles (154).</p>	
<p>Réussite scolaire et réussite éducative</p>	<p>64. Coordonner dans chaque académie et en lien avec les collectivités territoriales, une politique d'aide à l'hébergement en internat pour les publics les plus en difficulté (156).</p> <p>65. Renforcer dans le cadre des PEDT le pilotage de l'accompagnement à la scolarité en vue de le rendre véritablement utile à ceux qui en ont le plus besoin et en veillant à ce que cette action se professionnalise sans se substituer à celle de l'école(158).</p> <p>66. Conformément aux décisions prises lors de la réunion interministérielle du 8 mars 2015, déployer les programmes de réussite éducative autour de chaque collège REP+ et des écoles associées et renforcer leurs actions là où ils existent (160).</p>	

	<p>67. Pour alléger les démarches administratives effectuées par le milieu associatif, étudier avec les partenaires la possibilité de création d'un guichet ou d'un dossier unique pour tous les appels à projets (160).</p> <p>68. Réactiver et utiliser le pacte pour la réussite éducative pour assurer la cohérence des actions conduites pour la réussite de tous les élèves (161).</p>	
--	--	--

CONCLUSION

*« Refaire le monde c'est possible,
à condition que l'on s'y mette tous, chacun à sa mesure. »³⁵⁴*

Si, en dépit des réformes conduites, les inégalités sociales pèsent encore autant sur le destin scolaire de la jeunesse de notre pays, c'est que l'échec scolaire des plus pauvres n'est pas un accident. Il est inhérent à un système qui a globalement conservé la structure et l'organisation adaptées à la mission qui lui a été assignée à l'origine : trier et sélectionner. L'échec scolaire des enfants des milieux populaires résulte pour partie de l'organisation de notre système scolaire.

Faire réussir les plus pauvres n'est pas seulement une question de justice pour les pauvres eux-mêmes, et c'est d'abord pour eux que la refondation de l'école doit s'opérer, mais est une question de survie pour notre économie car les inégalités freinent la croissance. Les inégalités sont à la fois le moteur de notre système éducatif et la cause de nos difficultés économiques et sociales. Lors d'un colloque organisé au Ministère des Finances le 23 janvier 2015, il a été affirmé que les inégalités contribuent à *«ralentir la croissance en augmentant toujours plus l'accumulation d'un capital dans les mains d'un petit nombre mais aussi en sapant le dynamisme, l'innovation, les ressorts de l'investissement»³⁵⁵*.

L'intérêt bien compris de notre pays rejoint l'idéal d'une école plus juste.

Tous les enfants des familles pauvres ne sont pas en échec scolaire, mais ceux qui échouent à l'école aujourd'hui seront les exclus de demain. En favorisant davantage la réussite scolaire des plus pauvres, le système éducatif leur offre le seul moyen à long terme de sortir de la pauvreté. Laisser sur le bord du chemin autant d'intelligences et de potentiels est, de ce point de vue, très problématique pour un pays qui doit affronter la mondialisation et la compétition internationale. Enfin, faire réussir tous les enfants est aussi une question essentielle pour notre démocratie car nous ne pourrions indéfiniment prôner le « vivre ensemble » sur le mode incantatoire et dans le même temps abandonner sur le bord du chemin une partie des citoyens.

L'échec scolaire de trop nombreux enfants des milieux populaires n'est pas seulement un problème pour l'école, c'est aussi une menace pour la République.

On ne peut parler de système éducatif au singulier dans un pays où les écarts sont devenus aussi importants. Dans certaines parties de notre territoire, sous l'effet de la ghettoïsation et d'une véritable partition sociale, il s'est produit ces dernières années un formidable retour en arrière en matière d'organisation scolaire avec la quasi-reconstitution d'un système éducatif d'avant la démocratisation de l'accès aux études secondaires, fonctionnant en réseaux d'établissements juxtaposés selon les catégories sociales ou en filières différenciées au sein même des établissements.

En somme, un système éducatif qui s'organise et qui fonctionne par « Ordre », au sens que cela avait sous l'ancien régime, sous l'effet du creusement des écarts sociaux et culturels. Quand les politiques publiques ont laissé se concentrer au même endroit des élèves en grande difficulté sociale ou victimes de la ségrégation ethnique, il est plus difficile de créer une dynamique pédagogique. Notre pays est ainsi doublement fracturé, socialement et scolairement. Il est très difficile d'éviter la spirale de l'échec scolaire et de continuer à croire en l'école quand les territoires et les établissements scolaires pour pauvres s'enfoncent toujours un peu plus dans les difficultés. Quelle société préparons-nous si nous ne parvenons pas à faire vivre et à faire apprendre ensemble, au moins pendant le temps de la scolarité obligatoire, dans des établissements hétérogènes, toute la jeunesse de notre pays dans sa diversité ? Les familles pauvres ne demandent pas que leurs enfants soient scolarisés à part mais que soit poursuivie la construction d'une école de la réussite pour tous, c'est-à-dire une école pensée et organisée pour leurs enfants aussi. Nous ne répondrons pas à cette demande d'égalité sans un effort collectif de solidarité et, sans doute plus encore, de fraternité. Et cela ne relève pas de la seule responsabilité de l'école.

Au possible nous sommes donc tenus³⁵⁶. Refonder l'école, répétons-le, c'est faire réussir les plus pauvres. S'il ne faut pas imputer à l'école la totale responsabilité des difficultés scolaires des plus pauvres, notre rapport s'efforce néanmoins d'ouvrir les yeux sur les inégalités profondes au sein de l'école et de proposer une action volontariste pour faire cesser un scandale qui n'est pas à l'honneur de notre pays.

Le devoir de l'école, c'est d'aider ceux qui sont le plus en difficulté sans avoir pour premier réflexe de trouver à la fois des causes et des solutions externes aux problèmes. Il faut pour cela davantage de solidarité pour une meilleure concentration des efforts pédagogiques et une plus juste répartition des moyens disponibles. Ce n'est pas toujours le chemin que notre pays emprunte de façon déterminée. Il semble nécessaire de s'interroger sur notre conception pour le moins curieuse de la solidarité quand, par exemple, nous subventionnons sans restriction, au moyen d'exonérations fiscales, les cours privés d'aide aux devoirs pour certaines familles et que nous mettons sous contrainte budgétaire l'aide aux devoirs gratuite indispensable aux plus démunis.

Parvenir à dépasser la contradiction entre le besoin de solidarité à l'égard des plus faibles et le mouvement de repli qui protège de l'autre, est le défi auquel nous devons répondre. Il y va de l'intérêt général car la réussite du plus grand nombre aura des effets bénéfiques sur chacun.

Qui pourrait être opposé à la meilleure réussite des enfants de milieu populaire et la prévention du décrochage scolaire qui les touche massivement ? Personne bien sûr, à ceci près que la réussite de tous n'est pas nécessairement une priorité partagée par toute la population et ne relève donc pas de l'évidence. Dans une période de crise économique et sociale où la lutte pour les places est plus âpre, la fraternité nécessaire pour la réussite scolaire de tous se heurte inévitablement à des intérêts particuliers qui n'ont pas forcément envie que l'école se transforme. Les dysfonctionnements de notre école qui ne parvient pas à réduire les inégalités ne nuisent pas à tout le monde. La méritocratie a une face claire, pour ceux qui en bénéficient, et une face sombre pour tous les autres.

Il faut donc travailler sans relâche à convaincre qu'il est de l'intérêt de tous d'introduire plus de justice au sein de l'école en dépassant les actions philanthropiques et compassionnelles à l'égard des plus démunis, actions toujours utiles bien sûr pour le petit nombre qui en bénéficie mais qui ne résolvent rien pour le plus grand nombre. Faire réussir les plus pauvres n'est pas faire œuvre sociale, charitable. Les enfants et adolescents en situation de grande pauvreté ont plus besoin de solidarité que de pitié.

La mission a parfaitement conscience qu'il faudra du temps pour réduire des écarts aussi considérables. Mais prendre le temps nécessaire ne signifie pas agir de façon cosmétique. Avancer à petits pas ne signifie pas avancer sur des points mineurs. Des réformes de fond sont engagées, d'autres devront suivre sans tarder, précisément car les résultats ne seront pas immédiats.

Au fil de nos visites et auditions, nous avons vu l'absolue nécessité de conduire, dans la durée, une politique globale au service de ce seul objectif : faire réussir tous les élèves. Lisibilité des politiques, cohérence et durée, voilà ce que réclament tous les personnels de l'éducation nationale et tous les partenaires.

D'une certaine façon, le creusement des écarts de réussite liés à l'origine sociale pose aussi la question de l'évaluation des réformes qui ont été mises en œuvre ou qui ont peine à se mettre en œuvre depuis 30 ans. Ne faudrait-il pas faire un point régulièrement qui permettrait d'évaluer les résultats obtenus et de procéder aux inflexions nécessaires quand les politiques nationales, académiques, d'écoles ou d'établissement ne permettent pas d'améliorer la réussite des plus pauvres ?

Car, un des enseignements de notre mission, c'est aussi d'observer combien l'action en faveur de la réussite de tous les élèves est aléatoire dans notre système éducatif, trop dépendante certes des politiques publiques mais aussi, pour les élèves, de leur lieu de scolarisation et de la capacité des acteurs locaux, personnels de l'éducation nationale et partenaires, à créer ou non une culture de collaboration et une dynamique collective pour la réussite de tous. L'Éducation nationale, pour reprendre les propos de Condorcet ne saurait être un « *espèce de loterie nationale* »³⁵⁷ pour les enfants du peuple. Et c'est à l'État de garantir à tous les enfants une égalité des droits sur l'ensemble du territoire.

Il n'y a pas, nous l'avons souligné, une seule approche pédagogique possible pour faire réussir tous les élèves. Mais ce qui apparaît au terme de notre mission c'est qu'au chacun pour soi et à la compétition -- cadre du fonctionnement actuel -- il faut préférer la solidarité et la coopération qui doivent être encouragées. Il faut, au moyen de la formation initiale et continue, faire évoluer les pratiques qui, en l'état actuel, ne permettent pas de réduire les écarts. Il faut aussi faire en sorte que le niveau national ne soit pas en retard par rapport aux avancées des équipes de terrain et accompagner l'action quotidienne des personnels car rien ne se fera sans eux. Il faut encourager les évolutions, les évaluer et ne pas freiner celles qui font obtenir de bons résultats. Ces évolutions ont besoin d'un cadre national les favorisant comme la loi de refondation, mais elles se construisent aussi sur le terrain par les acteurs eux-mêmes, qui doivent être mieux accompagnés et mieux soutenus.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Il faut enfin que les moyens disponibles soient utilisés en priorité en faveur des plus démunis.

C'est parce qu'il faudra du temps, de la continuité et de la cohérence dans les actions conduites pour obtenir des résultats, que nous n'avons pas le temps d'attendre pour engager et accompagner les réformes qui permettront à terme de faire réussir 100 % des élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Faire réussir les enfants de milieu populaire nécessite de profondes transformations portées par une éthique de la solidarité et de la responsabilité, transformations non seulement pédagogiques, mais aussi sociales et culturelles car tout est lié.

En 1992, nous l'avons rappelé, était publié un premier rapport « grande pauvreté et réussite scolaire ». Vingt-trois ans après, dans un contexte d'aggravation des inégalités sociales et scolaires, notre mission rend des conclusions finalement très proches de celles de 1992. La résistance à la démocratisation de la réussite est donc très forte. Est-il permis de former le vœu qu'il ne sera pas nécessaire de commander un troisième rapport dans 23 ans, en 2037, pour constater les mêmes problèmes ?

Osons être inégalitaires en moyens pour être égalitaires en réussite et, au fatalisme, préférons la solidarité pour une école inclusive et la réussite de tous les élèves.

LISTE DES ANNEXES

1. Texte de la lettre de mission ministérielle
2. Texte de la saisine du Conseil Economique, Social et Environnemental
3. Composition du groupe national de soutien et d'expertise
4. Réunions et visites sur site
5. Auditions organisées par la mission
6. Participation aux travaux du CESE, Participation aux travaux du CNLE
7. Participation à des colloques ou à des séminaires
8. Questionnaire, mission ministérielle « Grande pauvreté et réussite scolaire »
9. Tableau récapitulatif des guides d'entretien effectués par les corps d'inspection des académies et utilisés par la mission
10. La grande pauvreté en France
11. 1,2 million d'enfants de pauvres en France
12. Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale,
13. Inégalités entre enfants des quartiers de l'éducation prioritaire et les enfants de quartiers de centre-ville
14. Les bourses de collège : réglementation en vigueur
15. Origine en utilisation des fonds sociaux
16. Un traitement exemplaire des dossiers de bourses dans un collège
17. Aides sociales versées par les collectivités territoriales (académie de Lille)
18. Retard des élèves selon l'origine sociale
19. Quels dispositifs de remédiation proposer ? Quelles modalités d'accompagnement
20. L'accompagnement éducatif en 2013-2014 (Eduscol)
21. Comment structurer les enseignements pour qu'ils fassent sens pour tous les élèves ?
22. Compte rendu d'un conseil école-collège (RRS de Doullens, académie d'Amiens)
23. Comment déceler les signes de décrochage cognitif dès les premières années de scolarité ?
24. Projet « Trait d'Union », collège Jean Moulin de Montceau-les-Mines (académie de Dijon)
25. Témoignages concernant les activités pédagogiques complémentaires
26. Climat scolaire et inclusion sociale : l'état de la recherche
27. Valorisation de la fonction d'enseignant en résultats des élèves
28. Avis des enseignants sur leur formation
29. Besoins des enseignants en formation continue
30. Convention TRAME (Le Havre, académie de Rouen)
31. Le tronc commun dans une ESPÉ
32. Comment mobiliser tous les acteurs éducatifs, des parents aux enseignants pour une réelle coéducation ?
33. Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges ?
34. Une initiative d'un RASED : un dispositif « transitionnel » créé en 2010
35. Construire des relations avec les parents et aller vers coéducation
36. La politique de l'internat en collège dans un département rural
37. La politique de l'internat dans l'académie de Lille
38. Une formation pour les parents dans le cadre du Projet éducatif global de Picardie
39. Actions de formation pour améliorer la relation école-familles (académie de Créteil)
40. Partenariat et Réussite éducative en périphérie de Nancy
41. Les supports pédagogiques peuvent creuser les écarts scolaires
42. Avec ATD Quart Monde, rassembler toutes les énergies et les mettre en dialogue (Fives, académie de Lille)
43. Un exemple de dispositif passerelle
44. Un projet pédagogique fondé sur la solidarité et la coopération à Aubervilliers (académie de Créteil)